



Abstention par l'employeur d'effectuer le preavis de licenciement

Par **paquitos**, le **21/04/2010** à **13:38**

Bonjour, je viens de recevoir ma lettre de licenciement pour faute personnelle ,sur la quelle est mentionnée que mon employeur me fait abstention d'effectuer le preavis de 2 mois ! serais-je payer a la fin de chacun de ces 2 mois ou a t'il le droit de ne payer qu'a la fin au solde de tout compte ce qui ne me conviendrait pas du tout !!

merci de votre réponse que j'attends impatiemment!